CONFÉDÉRATION MAÇONNIQUE DE FRANCE ▪ CMF

DECLARATION DE PRINCIPES

Les Grandes Loges de la Confédération Maçonnique de France respectent en leur intégralité les principes partagés par la Franc Maçonnerie régulière universelle qui en assure l'unité et que sont :
- l'invocation du Grand Architecte de l'Univers,
- la présence en Loge des Trois Grandes Lumières : le Volume de la Loi Sacrée exposé et ouvert avec l'Equerre et le Compas,
- la souveraineté exclusive sur les grades symboliques,
- l'indépendance vis-à-vis de toute structure maçonnique de hauts grades,
- la non mixité dans les travaux rituels,
- l'interdiction de discussions politiques ou religieuses,
- le caractère progressif et spirituel de la démarche maçonnique.

Les Francs-Maçons des Grandes Loges de la Confédération Maçonnique de France se reconnaissent mutuellement par l'observance de l'Art Royal qui unit les Francs-Maçons réguliers de par le monde.

La Confédération Maçonnique de France n'entretient de relations, dans un cadre initiatique et rituélique, qu'avec des Obédiences respectant ces mêmes Principes.
Les Frères des Grandes Loges de la Confédération Maçonnique de France s'engagent formellement à respecter ces principes pour toutes les Tenues auxquelles ils participent.

Paris, le 10 juillet 2014

Alain Juillet
GM GLAMF
Président

Marc Henry
GM GLDF
Vice-Président

Jean-François Buherne
GM GLIF
Vice-Président

Jean-jacques Zambrowski
Haut Représentant

Alexandre Douénias
Secrétaire